

A C T A R E S

Actionnariat pour une économie durable
AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

Protection climatique et investissements des assurances suisses

Table des matières

| | |
|--|----|
| Resumé..... | 3 |
| 1. Introduction | 4 |
| 2. Pourquoi les assurances doivent-elles prêter attention à leurs émissions carbone ?..... | 4 |
| 2.1 Le réchauffement climatique est avéré, dû à l'homme, et a de vastes conséquences. | 4 |
| 2.2 Des investissements dans la protection climatique en valent la peine pour les assurances .. | 5 |
| 3. Où se situent les assurances aujourd'hui ? | 7 |
| 3.1 Diverses initiatives existent pour une pratique durable dans les assurances mais sans obligations contraignantes | 7 |
| 3.2 Encore trop de freins aux investissements à plus faibles intensités d'émissions pour les assurances | 8 |
| 4. Comment peut-on déterminer l'empreinte carbone des investissements ?..... | 9 |
| 4.1 Les investissements sont la cause d'émissions indirectes | 9 |
| 4.2 Les instruments pour l'obtention des émissions directes sont en constante amélioration | 10 |
| 5 L'enquête d'ACTARES : objectifs et exigences méthodologiques | 12 |
| 6 L'enquête d'ACTARES : résultats | 16 |
| 6.1 Bâloise Holding AG | 17 |
| 6.2 Helvetia Holding AG..... | 18 |
| 6.3 Swiss Life Holding AG..... | 19 |
| 6.4 Swiss Re AG | 20 |
| 6.5 Vaudoise Assurance Holding SA | 21 |
| 6.6 Zurich Insurance Group AG | 22 |
| 7 Constat: des progrès sont nécessaires..... | 23 |
| Annexe : questionnaire..... | 25 |

Résumé

ACTARES a demandé à six grandes compagnies d'assurance suisses si la réduction des émissions de CO₂ constituait l'un de leurs critères pour l'achat d'actions et d'obligations ou pour l'achat et la rénovation de biens immobiliers, et par ailleurs, si elles déterminaient les émissions de CO₂ causées par les investissements qu'elles finançaient.

Les assurances font partie des plus gros investisseurs à l'échelle mondiale et peuvent par une politique d'investissement responsable donner une impulsion importante au ralentissement du réchauffement climatique.

ACTARES constate qu'une prise de conscience des risques liés au réchauffement climatique existe, on en reste avant tout à des déclarations d'intention concernant les investissements. Aucune des sociétés d'assurance interpellées n'a indiqué la valeur des émissions de CO₂ liée aux investissements qu'elle finance.

ACTARES recommande aux compagnies d'assurance d'appliquer les instruments existants pour mesurer l'empreinte carbone de leurs investissements. ACTARES leur demande de se fixer des objectifs quantitatifs de réduction des émissions induites par leurs investissements.

1. Introduction

La protection du climat nécessite annuellement, outre une volonté politique, des investissements gigantesques de plusieurs centaines de milliards de francs. Les compagnies d'assurance figurent parmi les plus importants investisseurs au monde. Elles peuvent donc jouer un rôle clé pour le financement de la protection climatique.

ACTARES a questionné six des plus grandes sociétés d'assurance suisses - Bâloise, Helvetia, Swiss Life, Swiss Re, Vaudoise et Zurich - sur les points suivants¹ :

- La diminution des émissions de CO₂ est-elle un critère lors de l'achat d'actions et d'obligations ou pour l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ?
- Les émissions de CO₂ financées par l'intermédiaire d'investissement en actions et obligations sont-elles comptabilisées et évaluées ?
- Les émissions de CO₂ liées aux investissements dans l'immobilier sont-elles comptabilisées et évaluées ?

Au cas où les émissions de CO₂ ne seraient pas comptabilisées par l'entreprise elle-même, ACTARES a proposé de se charger de l'exercice sur la base du portefeuille d'investissements, à l'aide d'une méthodologie développée à cet effet par l'agence de notation durable Inrate².

Lorsque cela a été utile, les documents de l'entreprise accessibles au public ont été pris en compte. Le but de l'enquête était d'évaluer comparativement les investissements des six entreprises en comparant l'intensité carbone de leurs émissions.

2. Pourquoi les assurances doivent-elles prêter attention à leurs émissions carbone ?

2.1 Le réchauffement climatique est avéré, dû à l'homme, et a de vastes conséquences.

Il y a un large consensus dans le monde scientifique sur le fait que l'atmosphère et les océans se réchauffent dans une mesure inhabituelle depuis le processus d'industrialisation, et que ce réchauffement est pour l'essentiel dû à l'activité humaine³. Ses conséquences sont multiples : hausse du niveau des océans, acidification des mers, augmentations des perturbations atmosphériques (inondations, cyclones, sécheresses).

Par des **adaptations au climat** (par exemple, des digues et procédés d'irrigation plus efficaces), il n'est que partiellement possible de compenser les effets du changement climatique. En outre, les capacités d'adaptation font souvent défaut dans la plupart des zones me-

¹ Questionnaire complet en annexe

² Stéphane Genilloud & Philippe Spicher (2013), *L'impact climatique des assurances*, Inrate-document de travail

³ International Panel on Climate Change (2013), *Assessment Report 5 – SMP* (page17): "Human influence has been detected in warming of the atmosphere and the ocean, in changes in the global water cycle, in reductions in snow and ice, in global mean sea level rise, and in changes in some climate extremes ... It is extremely likely that human influence has been the dominant cause of the observed warming since the mid-20th century."

nacées du globe.

Une **protection du climat** est donc nécessaire par la réduction des gaz à effet de serre (GES) qui aboutissent dans l'atmosphère et dans les mers. Parallèlement à l'augmentation des surfaces vertes qui peuvent absorber une partie du gaz carbonique, les émissions de GES dues aux activités humaines doivent encore être réduites, et ce dans un horizon de temps de plusieurs siècles⁴. La communauté internationale est tombée d'accord sur l'objectif d'un **réchauffement maximal de 2°C** par rapport aux valeurs de l'ère préindustrielle⁵.

A ce stade, le monde n'est pas sur la bonne voie : si les émissions de CO₂ se poursuivent au niveau actuel, la terre va se réchauffer d'entre 3 et 5°C, au lieu de 2°C⁶, par rapport à la situation préindustrielle avec les conséquences signalées ci-dessus. Swiss Re se montre plutôt pessimiste quant à une action internationale proactive : dans une étude⁷, la société de réassurance énumère six scénarios différents, du laisser-faire jusqu'à un consensus politique global. Dans une brève communication à ACTARES, Swiss Re écrit : « Le scénario actuellement le plus probable est pourtant malheureusement celui d'une *late and disruptive climate policy action* pour laquelle la communauté mondiale, à la suite d'un ou plusieurs signaux d'alarme aux alentours de 2025, se mettrait d'accord sur des mesures communes de limitation des émissions ainsi que leur mise en pratique ». En d'autres termes, il faudra encore d'autres catastrophes pour que le monde se mobilise.

2.2 Des investissements dans la protection climatique en valent la peine pour les assurances

Pour atteindre l'objectif des 2°C, **un financement d'investissements de plusieurs centaines de milliards de francs est nécessaire**⁸. Cela représente une augmentation substantielle des investissements actuels dans des technologies à basses émissions⁹.

Les assurances peuvent jouer un rôle important dans le financement et la répartition des risques de cette transition. Par l'établissement de contrats d'assurance, elles collectent des primes et accumulent ainsi une fortune qu'elles peuvent investir avec profit.

En 2007, les assurances détenaient 16% environ des investissements dans le monde, correspondant à un montant de placements de USD 19'800 milliards¹⁰. **Les six compagnies d'assurances suisses qui ont pris part à l'enquête détenaient fin 2012 des investissements pour une valeur de plus de CHF 500 milliards.**

⁴Ibid. "Cumulative emissions of CO₂ largely determine global mean surface warming by the late 21st century and beyond ... Most aspects of climate change will persist for many centuries even if emissions of CO₂ are stopped. This represents a substantial multi-century climate change commitment created by past, present and future emissions of CO₂." (page 27)

⁵ UN Framework Convention on Climate Change (2010) (page 3)

⁶ Swiss Re (2013), *Building a sustainable energy future: risks and opportunities*

⁷ The World Bank (2013), *Turn down the heat* (page 8f.)

⁸ Daniel Wendler, Walter Kahlenborn & Hauke Dierks (2010), *Der Carbon Footprint von Kapitalanlagen*, Adelphi Consult GmbH (page 4)

⁹ Allianz, Aviva, Legal General, Swiss Re & AON Benfield (2011), *Call to increase opportunities to make low carbon fixed incomes* (page 1) : "The International Energy Agency (IEA) estimates that investment and spending in low carbon energy technology needs to increase from current levels of approximately US\$165bn per year to between US\$750bn – US\$1.6tr per year by 2050 in order to be on track with the UNFCCC 2 degree target. This is at least an annual four-fold increase. The outstanding value of the global bond market is in total approximately US\$95tr (2010 figures). Less than 0.1% - US\$100bn - of this is positively identified by issuers or market observers as contributing to low carbon growth"

¹⁰ UNEP FI (2009), *The global state of sustainable insurance* (page 22)

Les assurances appartiennent ainsi aux plus importants investisseurs institutionnels. Elles disposent d'une latitude dans le choix de leurs domaines d'investissements. Elles pourraient l'utiliser pour orienter des flux financiers vers des placements durables et participer par la gestion des risques au développement de technologies efficaces dans la protection du climat.

Non seulement du point de vue de leur responsabilité sociale mais aussi pour des motifs d'ordre purement économique, les assurances auraient de bonnes raisons d'investir dans l'écologie et la durabilité. Le changement du climat est un facteur de risque pour le secteur des assurances en tant que tel, tout comme aussi pour leurs investissements : **la prise en considération de facteurs climatiques dans la gestion du risque par les assurances en vaut la peine.**

Du point de vue des assurances :

- **En raison des dégâts causés par des événements météorologiques extrêmes** aux propriétés, aux infrastructures et aux cultures, les dédommagements à charge des assureurs ont augmenté significativement au cours des dernières décennies, même si l'on tient compte d'autres facteurs comme l'augmentation de la population¹¹.

Du point de vue de l'investissement :

- Pour que soit atteint l'objectif des 2°C, d'ici à 2050 une quantité limitée de sources d'énergie fossile peut être brûlée. Ce « budget-carbone » est équivalent à près de 75% des réserves des cent plus grands extracteurs de charbon et des cent plus grandes compagnies de gaz et de pétrole, soit environ le 20% des réserves connues¹². Il en résulte le danger d'une « **bulle-carbone** » des investissements dans les carburants d'origine fossile et les affaires qui en dépendent: un quart des ressources déjà exploitées et quatre cinquièmes de l'ensemble des ressources existantes ne seraient plus « monétarisables ».
- Si la situation du climat devait continuer à s'aggraver et si le budget-carbone était consommé trop rapidement, on courrait le risque de l'instauration d'une taxe d'incitation, sous la forme d'un **impôt-carbone**, touchant les entreprises à émissions intensives, taxe rendant leurs produits plus chers et leurs activités moins rentables. Des entreprises à plus faible empreinte carbone pourraient, en revanche, devenir plus attractives financièrement.
- Différentes études ont montré la corrélation entre la prise en compte de facteurs relatifs au risque climatique et une **meilleure performance financière**¹³.

En définitive, les assurances – et les entreprises en général - courent **un risque pour leur réputation** si elles négligent la prise en compte du facteur climat dans la conduite de leurs affaires. Dans un contexte de notations de plus en plus précises et de la pression croissante

¹¹ Climatewise (2012), *The fifth independent review* (page 5): "Munich Re's Topics Geo 2012 issue states that 'with economic losses amounting to some US\$ 380 billion, 2011 has been the most expensive natural disaster year to date, far surpassing the previous record (US\$ 220 billion) set in 2005. At US\$ 105 billion, insured losses also reached a new high'. Swiss Re's estimates show that since the early seventies global insured losses specifically attributable to climate-related disasters have jumped from an annual US\$ 5 billion to approximately US\$ 60 billion in 2011."

¹² Carbon Tracker Initiative (2011), *Unburnable carbon: are the world's financial markets carrying a carbon bubble?* (page 2)

¹³ ClimateWise (2013), *What could excellence in incorporating low carbon decision-making in insurance and reinsurance investment strategies look like?* (page 8)

exercée par les régulations, de simples déclarations d'intentions ne suffiront plus. Chez les clients également, le besoin de produits favorables à l'environnement va augmenter.

Les investisseurs qui tiennent compte de facteurs de risques liés au climat n'ont pas l'obligation de revoir fondamentalement leur stratégie de placements¹⁴.

3. Où se situent les assurances aujourd'hui ?

3.1 Diverses initiatives existent pour une pratique durable dans les assurances mais sans obligations contraignantes

L'**Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)** est un partenariat public-privé à l'initiative du PNUE et du secteur financier pour l'intégration des principes de développement durable (ESG - Environnement, Social, Gouvernance) dans la gestion financière.

Les signataires signent, entre autres, un **statement** de nature très générale mais qui stipule sous le point 2.3 : "We recognize that identifying and quantifying environmental and social risks should be part of the normal process of risk assessment and management, both in domestic and international operations."

En 2012, l'UNEP FI a lancé les **Principles of Sustainable Insurance constitués de quatre points**: (1) intégration de facteurs ESG dans le processus de décisions ; (2) sensibilisation des clients et des partenaires ; (3) dialogue avec des groupes revendicatifs ; (4) publication des performances ESG.

Tout comme le *statement*, les *principles* sont formulés de manière générale. Pourtant, le principe (1) émet la demande suivante: "Integrate ESG issues into investment decision-making and ownership practices"; et le principe (4) : "Assess, measure and monitor the company's progress in managing ESG issues and proactively and regularly disclose this information publicly."

Les deux documents ne donnent pourtant pas de standard de *reporting*, une méthode pour quantifier les performances ESG, ni ne fixent d'objectifs mesurables. Les signataires ne s'engagent ainsi que dans une très faible mesure à rendre des comptes.

Sous le nom de **ClimateWise**, une initiative, qui a vu le jour en 2007 avec l'appui de l'université de Cambridge (*Institute for Sustainability Leadership*), s'adresse également à la branche des assurances. Elle se concentre sur le problème du changement climatique et publie régulièrement des papiers de position.

Des six **ClimateWise Principles** que les assurances participantes s'engagent à respecter,

¹⁴Daniel Wendler, Walter Kahlenborn & Hauke Dierks (2010), *Der Carbon Footprint von Kapitalanlagen*, Adelphi Consult GmbH (page 22): „Auch ohne eine Änderung der gesamten Anlagestrategie und unter Beibehaltung der Struktur des jeweiligen Portfolios können private Anleger den Carbon Footprint ihrer Kapitalanlagen über alle Produktklassen hinweg senken. In den einzelnen Produktkategorien lassen sich Einsparungen zwischen 35 % und 87 % realisieren.“ (Voir chapitre 5 du présent rapport.)

l'un porte sur le thème des investissements avec les engagements suivants :

- “Consider the implications of climate change for company performance and shareholder value, and incorporate this information into our investment decision-making process.”
- “Encourage appropriate disclosure on climate change from the companies in which we invest.”
- “Encourage improvements in the energy-efficiency and climate resilience of our investment property portfolio.”

Les assurances participantes décrivent chaque année quels progrès elles ont accomplis. Ceux-ci sont évalués quant à leur transparence et à leur concordance avec les *Principles* par une instance externe. Le rapport de cette dernière ne cite de noms que lors d'études de cas. L'évaluation de la performance de l'entreprise est fournie anonymement. Comme les *Principles of Sustainable Insurance*, les *ClimateWise Principles* ne constituent pour l'essentiel qu'une déclaration d'intentions. En raison des résultats anonymes, l'obligation à rendre des comptes reste très faible.

3.2 Encore trop de freins aux investissements à plus faibles intensités d'émissions pour les assurances

Pour les activités d'investissements des assurances, il semble qu'il y ait encore peu de contraintes liées au climat :

- Lors d'une enquête concernant cent quatre-vingt-quatre sociétés d'assurance, quelques-unes ont indiqué qu'elles minimisaient le risque physique (par exemple en limitant les constructions dans des régions côtières) mais aucune n'a déclaré exclure les investissements dans les affaires à forte intensité carbone¹⁵.

L'engagement insuffisant des assurances pour la protection climatique s'explique par une série de raisons¹⁶ :

- un **horizon temporel trop court**, induit entre autres par la focalisation sur les résultats trimestriels ;
- l'importance trop grande attribuée à des **événements historiques** qui ne reflètent pas le changement climatique ;
- un **manque de compétence** pour la prise en compte de facteurs liés au climat dans la modélisation des risques ;
- un **manque d'incitations financières** pour « décarboniser » les portefeuilles.

Dans une certaine mesure, la faible prise en considération de l'intensité des émissions des investissements est due au problème du manque d'offre : de nouveaux produits d'investissement « verts » ne sont émis et promus que depuis peu. Les analystes tablent pourtant sur une forte croissance de ce marché¹⁷. Ces constats recourent les résultats du questionnaire qui sert de base au présent rapport (voir chapitres 5 et 6).

¹⁵ Ceres (2012), *Insurer climate risk disclosure survey* (page 9)

¹⁶ ClimateWise (2013), *What could excellence in incorporating low carbon decision-making in insurance and reinsurance investment strategies look like?* (page 6)

¹⁷ *Neue Zürcher Zeitung* (17. März 2014), „Steigender Appetit auf Green Bonds“

4. Comment peut-on déterminer l'empreinte carbone des investissements ?

4.1 Les investissements sont la cause d'émissions indirectes

L'**empreinte carbone**¹⁸ est la quantité totale nette des émissions de CO₂ produites pendant la durée d'une activité ou sur le cycle de vie d'un produit¹⁹.

Pour déterminer l'empreinte carbone, on fait la distinction entre les émissions directes et indirectes causées par une entreprise. Les émissions sont ventilées en trois catégories (*Scopes*)²⁰.

Emissions directes :

- *Scope 1*: émissions de sources *contrôlées par l'entreprise*, parce qu'elle est propriétaire de la fabrique ou du véhicule qui assure un transport, par exemple.

Emissions indirectes:

- *Scope 2*: émissions dues à un *achat d'énergie* pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement.
- **Scope 3**: émissions produites au cours de la chaîne de création de valeur à laquelle participe l'entreprise, que ce soit par des achats (*upstream*) ou des ventes (*downstream*). Ceci comprend entre autres le cycle de vie d'un produit de sa production jusqu'à sa consommation et son élimination.

Comme les entreprises occupent différentes positions dans la chaîne de création de valeur, les émissions *Scope 3* d'une entreprise (du vendeur) constituent les *Scopes 1* et *2* d'une autre (du producteur). Les investissements, c'est-à-dire la mise à disposition de capital financier comme prestation de service, sont habituellement considérés comme des activités *Scope 3*.

Alors que la détermination des émissions *Scope 1* et *Scope 2* sont devenues la règle, celle des émissions *Scope 3* ne s'est pas encore imposée aussi largement. Or, si les émissions *Scope 3* sont ignorées, l'empreinte carbone est sous-estimée car les émissions *Scope 1* et *2* - d'après des calculs de spécialistes - ne constituent en moyenne qu'un bon quart du total des émissions²¹.

Ce sont justement les firmes de la finance et des assurances qui se vantent d'une très faible empreinte carbone. Leurs émissions directes sont de toute manière faibles car l'activité admi-

¹⁸ ou « bilan CO₂ »

¹⁹ Selon le mode de calcul, ne comprend que les propres émissions de CO₂, ou bien le CO₂ et d'autres gaz à effet de serre déterminants pour le climat, dont l'impact potentiel sur le réchauffement climatique est exprimé au moyen d'un équivalent CO₂.

²⁰ Greenhouse Gas Protocol (2011), *Corporate value chain (scope 3) accounting and reporting standard*

²¹ Pour un ascenseur, par exemple, près des ¾ des émissions résultent de l'utilisation et non de la production. Les émissions *Scope 3* d'un fabricant d'ascenseurs doivent donc absolument être prise en considération. Il en est de même pour un projet actuellement en cours au *Green Design Institute* de la Carnegie Mellon University: H. Scott Matthews, Chris Weber & Chris Hendrickson, *Carbon footprinting*: "... direct (Tier 1) emissions of industries are on average only 14% of total supply chain GHG emissions. The Tier 1+2 emissions are on average only 26% of the total. The vast majority of sectors would have less than 25% of their total GHG footprint represented by Tier 1 and 2 estimates."

nistrative des assureurs n'est pas liée à de fortes émissions. Ce qui n'est la plupart du temps pas mentionné, ce sont les émissions *Scope 3* qui résultent de leur participation dans d'autres entreprises²².

4.2 Les instruments pour l'obtention des émissions directes sont en constante amélioration

Dans la détermination de l'empreinte carbone d'une entreprise ou d'un produit, il y a de nombreux **facteurs d'incertitude**. D'abord, les émissions *effectives* d'une entreprise ou d'un produit ne sont presque jamais prises en compte. La règle est de multiplier les valeurs caractéristiques d'une activité économique (par exemple nombre de pièces fabriquées ou chiffre d'affaire) avec des valeurs d'émissions standardisées pour les types d'activités concernés (par exemple pour la production d'une tonne de ciment, la fabrication d'une voiture ou d'un T-shirt).

Pour la **détermination d'émissions causées par des investisseurs**, on rencontre des problèmes méthodologiques supplémentaires. Pour la plupart des catégories de produits de placement - par exemple, parts de fonds, dérivés, crédits à des privés - il est difficile, voire impossible, de déterminer quelles émissions sont financées par le capital.

Les instruments de mesure de l'empreinte carbone, également ceux concernant les produits financiers, sont affinés régulièrement. Au cours des dix dernières années, un **marché pour l'établissement de l'empreinte carbone de produits financiers** a vu le jour, avec un chiffre d'affaires de deux à trois millions d'euros (ce qui correspond à environ 5 à 10% du marché de l'ensemble des ratings ESG)²³. Jusqu'à présent, peu d'agences – dont notamment l'agence suisse de notation durable Inrate - analysent les produits financiers.

Depuis l'an 2000, près de vingt méthodologies ont été développées pour chiffrer les émissions dues aux investissements. Elles ont vu le jour d'abord dans le secteur du financement de projets, en particulier par des banques de développement, ensuite par mandats d'ONG qui promeuvent une économie pauvre en émissions ou de gestionnaires de fonds et de banques qui voient une opportunité commerciale dans le lancement de produits financiers à faibles émissions²⁴.

Mais le développement d'instruments de mesure de l'empreinte carbone des investissements n'est qu'un des aspects du problème. L'autre réside dans la coopération des entreprises de la finance : elles doivent avoir la volonté de quantifier les émissions qu'elles financent ou de confier ces tâches à des instances externes.

²² Comme base pour quantifier la part de responsabilité, on peut se servir de l'importance de la part d'actions ou d'un prêt, qui est ensuite mise en relation avec le capital d'une entreprise.

²³ 2° Investing Initiative (2013), *From financed emissions to long-term investing metrics: a state-of-the-art review of GHG emissions accounting for the financial sector* (page 20)

²⁴ Ibid. (page 17)

Sur le chemin d'un standard de notation global pour les émissions de CO₂

Le développement d'un format standard reconnu concernant le *reporting* des émissions de CO₂ est central pour la transparence de l'établissement des rapports. Seul un tel standard peut permettre de comparer des entreprises entre elles. Aujourd'hui, il existe une poignée de standards concurrents, relativement bien établis.

Les standards les plus importants pour le *reporting* des émissions des entreprises sont :

- Le **protocole GHG** (*greenhouse gas*) du World Resources Institute (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).
- Le **standard ISO 14064** (Organisation internationale de normalisation)

Les standards les plus importants pour le *reporting* des émissions des produits sont :

- La **Publicly Available Specification 2050** (PAS 2050) de la British Standards Institution.
- Le **Product Life Cycle Accounting and Reporting Standard** et le **Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard** du WRI et du WBCSD.
- Le **standard ISO 14067** de l'Organisation internationale de normalisation.
- La **Technical Specification TSQ0010** du Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie.

Les standards *de facto* pour les entreprises et les produits sont : le protocole GHG et la PAS 2050²⁵. Le protocole GHG et la UNEP Finance Initiative cherchent à harmoniser les standards actuellement en usage et à créer une norme homogène. Un résultat est prévu pour 2015. Il reste un doute : le standard global planifié sera-t-il assez détaillé pour remplacer ceux qui sont déjà établis ?²⁶.

²⁵ Tao Gao, Qing Liu & Jianping Wang (2013), *A comparative assessment of carbon footprint and assessment standards*, *International Journal of Low-Carbon Technologies*

²⁶ 2° Investing Initiative (2013), *From financed emissions to long-term investing metrics: a state-of-the-art review of GHG emissions accounting for the financial sector* (page 41)

5. L'enquête d'ACTARES : objectifs et exigences méthodologiques

Les réponses obtenues ainsi que la consultation des différents documents publiés (états financiers et autres publications destinées aux analystes financiers) avaient pour objectif de reconstruire les différentes intensités carbone exprimées en gramme de CO₂ par franc investi des actifs de chaque participant à l'étude.

Le premier constat de ce travail est qu'à ce jour, **les enjeux liés au changement climatique ne constituent pour aucune des entreprises interrogées un facteur déterminant, qui serait utilisé de façon systématique dans la gestion de son portefeuille d'actifs.** En effet, aucun des participants n'effectue ne serait-ce qu'une évaluation qualitative de ses portefeuilles d'actions et d'obligations, et à fortiori personne ne mesure les émissions de CO₂ des titres qui les composent.

Cela n'enlève rien à l'intérêt d'examiner le détail de la composition des portefeuilles d'actifs détenus par chaque société pour tenter d'en estimer l'intensité carbone. Pour ce faire, la méthodologie développée par Inrate a été utilisée²⁷.

Malheureusement, **le niveau de transparence insuffisant des sociétés étudiées**, s'il permet encore de tenter des projections quantitatives, n'autorise pas de conclusions comparatives sur l'exposition des différents acteurs au risque climatique.

Les meilleurs participants ont fourni des données sectorielles (par exemple, GICS²⁸ ou autre type de classification boursière sectorielle) qui permettent une différenciation relativement limitée en termes d'impact carbone. En effet, une assurance qui investit, par exemple, massivement dans le secteur de l'énergie peut le faire avec des impacts carbone totalement différents selon les titres sélectionnés à l'intérieur de ces catégories. Le même phénomène vaut pour le secteur de l'industrie (*Industrials*) ou des services aux collectivités (*Utilities*), comme le montre le tableau ci-après.

²⁷ Genilloud & Philippe Spicher (2013), *L'impact climatique des assurances*, Inrate-document de travail

²⁸ Global Industry Classification Standard: www.msci.com/products/indices/sector/gics/

La marge de manœuvre des assurances

L'impact carbone du portefeuille des assurances peut varier significativement selon les choix opérés à l'intérieur de chaque classe d'actifs. Ainsi, un portefeuille d'actions composé de titres délibérément sélectionnés pour minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs conduira inévitablement à des variations relativement importantes de la valeur en gramme de CO₂ par franc investi. Les quelques cas représentés dans le tableau ci-dessous illustrent bien ce mécanisme.

| Classe d'actifs | g de CO ₂ par franc investi (valeur indicative) | | Gains possibles en termes d'émissions en g de CO ₂ par franc investi en cas d'optimisation | Remarques |
|----------------------------------|---|--|--|---|
| | Composition avec les sociétés les plus intenses | Composition avec les sociétés les moins intenses | | |
| Actions - <i>Utilities</i> | 3500 | 500 | -86% | Colonne verte : 48 sociétés les moins intenses en CO ₂ du secteur. Colonne rouge : 48 sociétés les plus intenses en CO ₂ du secteur. |
| Obligations – <i>Utilities</i> | 4000 | 1200 | -70% | Idem actions (les sociétés ne sont pas forcément les mêmes). |
| Actions- <i>Industrials</i> | 3760 | 170 | -95% | Colonne verte : 152 sociétés les moins intenses en CO ₂ du secteur. Colonne rouge : 152 sociétés les plus intenses en CO ₂ du secteur. |
| Obligations - <i>Industrials</i> | 7050 | 820 | -88% | Idem actions (les sociétés ne sont pas forcément les mêmes). |

Source des données : Inrate

Surtout, le niveau de détails (classe d'actifs sectoriel ou par titre) fourni varie trop fortement selon les différentes entreprises. Cette grande asymétrie de l'information aurait pu mener à effectuer des estimations avantageant les sociétés les moins transparentes au détriment de celles qui le sont plus, et ceci principalement pour des raisons purement méthodologiques. Néanmoins, le travail de recherche mené a permis d'effectuer des observations intéressantes, notamment par rapport au **niveau de transparence des différentes entreprises contactées**. Ainsi, le tableau suivant fournit un bref résumé du niveau de détails quantitatifs obtenu par chaque participant.

| Classe d'actifs examinée | | | | |
|--------------------------|---|--------------------|---------------------------|---------|
| Sociétés | Immobilier | Obligations d'Etat | Obligations d'entreprises | Actions |
| Bâloise | X | X | X | X |
| Helvetia | X | D | d | X |
| Zurich | X | D | D | X |
| Vaudoise | X | X | d | D |
| Swiss Re | D | D | D | D |
| Swiss Life | X | D | D | X |
| Légende | X pas de détails fournis par classe d'actifs d quelques détails fournis par classe d'actifs D bon niveau des détails fournis par classe d'actifs (c'est-à-dire à un niveau sectoriel) | | | |

L'examen des actifs des sociétés fournissant le plus de détails a notamment permis de constater que la part respective prise par l'une ou l'autre classe ou sous-classe d'actifs peut grandement influencer l'impact carbone global du portefeuille de chaque société d'assurance. La valeur moyenne totale est en effet largement dépendante de la proportion d'obligations d'Etats détenues par rapport au total des actifs²⁹.

L'estimation d'une intensité carbone moyenne portant sur l'ensemble des actifs ne recèle toutefois qu'un intérêt relativement secondaire. L'intérêt primordial réside dans l'intensité carbone de chaque classe d'actifs (immobilier, obligations d'Etats, obligations d'entreprises et actions), et cette valeur ne peut être véritablement informative que si l'assurance fournit suffisamment de détails sur ses investissements.

Il est fondamental de bien comprendre que la finalité de la démarche ne consiste pas à investir davantage dans les obligations d'Etat mais bien à entretenir un parc immobi-

²⁹ Le facteur d'émissions des obligations d'Etat est largement plus bas que celui des autres titres. Les obligations d'Etat ont une intensité carbone très faible car elle est calculée sur la base des dépenses publiques. Or, celles-ci contiennent essentiellement des salaires et prestations financières dont l'impact carbone est considéré comme neutre.

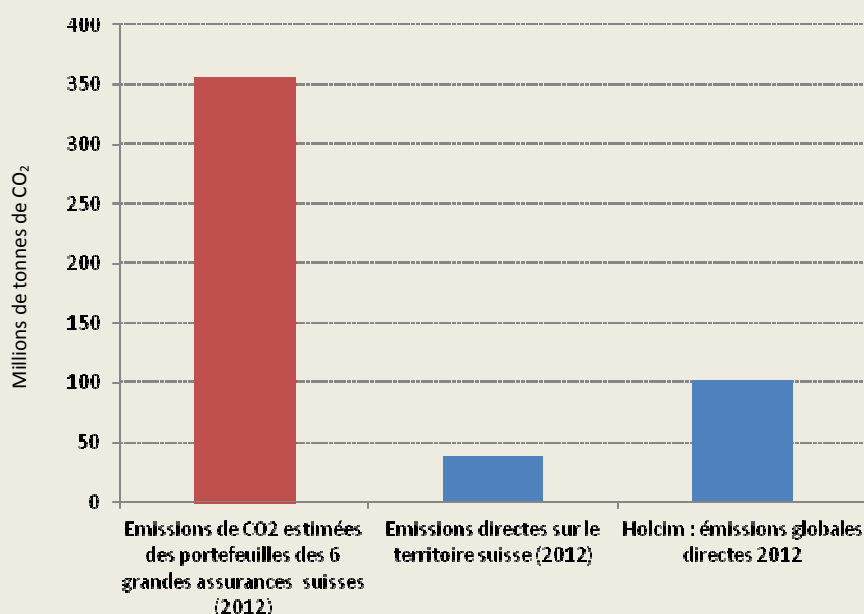
lier à faible consommation énergétique, à financer des projets n'impliquant pas d'importantes émissions de gaz à effet de serre et à sélectionner les actions et obligations d'entreprises exerçant un impact modéré sur le climat. Encore une fois, le niveau de détails fourni à ce jour par les entreprises interrogées ne suffit pas à rendre ces calculs possibles.

Emissions de CO₂ des portefeuilles détenus par les assurances

Comme expliqué ci-dessus, le niveau de détails des données quantitatives collectées auprès des participants est trop faible pour effectuer une comparaison entre des résultats quantitatifs, exprimés en gramme de CO₂ par franc investi, propres à chaque assureur.

Le travail de recherche effectué a toutefois permis d'établir que la contribution en émissions de CO₂ du portefeuille des assurances investiguées à travers cette enquête se situe dans un intervalle correspondant à une valeur comprise entre **450 et 800 g CO₂ / franc investi**. A ce stade, cette valeur peut par conséquent être utilisée comme valeur indicative pour toutes les assurances.

Cette dernière permet également d'effectuer une estimation des émissions induites par les entreprises composant les portefeuilles des six assurances étudiées. Sur la base de la moyenne de la fourchette prise en compte, on peut les évaluer à **342 millions de tonnes de CO₂** pour 2012, ce qui représente tout de même **environ 9 fois les émissions directes de CO₂ du territoire suisse pour la même année** ou **près de 3.4 fois les émissions globales directes du cimentier Holcim, multinationale suisse la plus fortement émettrice de CO₂**. Il ne s'agit ici, bien sûr, pas de comparer les émissions des portefeuilles détenus par les assurances avec celles d'un pays ou celles d'entreprises actives dans des secteurs industriels très différents mais simplement de fournir aux lectrices et lecteurs de ce rapport un ordre de grandeur de ce qu'elles représentent dans l'absolu.



6 L'enquête d'ACTARES : résultats

Si la majorité des assurances sont tout à fait conscientes des risques qu'engendre potentiellement le changement climatique sur les biens qu'elles assurent, très peu semblent vraiment s'intéresser à évaluer l'impact carbone de leurs portefeuilles d'investissement. Ainsi, aucune des entreprises interrogées n'évalue à ce jour les émissions de CO₂ des entreprises composant ses portefeuilles d'actions et d'obligations.

Il n'en reste pas moins que la transparence et la qualité des réponses au questionnaire varient passablement d'une assurance à l'autre. Afin d'en donner un aperçu synthétique, ces dernières ont été classées dans les trois catégories suivantes: indifférentes, conscientes et impliquées.

Sociétés « impliquées » :

- Swiss Re;
- Zurich.

Sociétés « conscientes » :

- Bâloise;
- Vaudoise.

Sociétés « indifférentes » :

- Helvetia;
- Swiss Life.

6.1 Bâloise Holding AG

Catégorie :

Consciente.

Niveau de transparence :

Minimal. La société a répondu au questionnaire qui lui a été soumis mais de façon très peu détaillée.

Niveau de détails à l'intérieur des classes d'actifs³⁰ :

Aucun.

Impact carbone estimé (exprimé en g CO₂ / franc investi) :

Entre 450 et 800 (valeur identique pour toutes les sociétés qui ont répondu³¹).

Signature des Principes pour l'assurance durable de l'UNEP :

Non.

Appréciation qualitative :

Bâloise reconnaît les risques inhérents à l'impact climatique de ses investissements. La société insiste également sur l'importance donnée à la durabilité de son portefeuille immobilier. Des lignes directrices traitant notamment des exigences en termes d'isolation et de consommation d'énergie des bâtiments construits ont été édictées. Bâloise s'estime soucieuse de durabilité depuis longtemps. L'entreprise a, par exemple, eu pour coutume d'acheter deux actions de Precious Woods³² pour chaque police d'assurance vendue. Cependant, l'assureur affirme que le temps et les efforts nécessaires à la collecte des données CO₂ relatives à toutes les valeurs incluses dans son portefeuille d'actions et d'obligations seraient disproportionnés. Bâloise ne tient par conséquent pas directement compte de cet aspect dans ses choix d'investissement.

³⁰ Sources consultées : réponses des entreprises au questionnaire, rapports annuels et autres documents destinés aux analystes financiers.

³¹ Les données à disposition sur les investissements sont insuffisamment détaillées pour permettre une estimation plus précise.

³² Precious Woods est une société active dans le management durable de forêts tropicales, www.preciouswoods.com

6.2 Helvetia Holding AG

Catégorie :

Indifférente.

Niveau de transparence :

La société a refusé de répondre au questionnaire qui lui a été soumis.

Niveau de détails à l'intérieur des classes d'actifs³³ :

Informations partielles disponibles au niveau de la répartition de leur portefeuille obligataire.

Impact carbone estimé (exprimé en g CO₂ / franc investi) :

Entre 450 et 800 (valeur identique pour toutes les sociétés qui ont répondu³⁴).

Signature des Principes pour l'assurance durable de l'UNEP :

Non.

Appréciation qualitative :

Le refus de participer à notre enquête ne signifie pas forcément que cette société n'a rien entrepris de concret pour gérer les impacts du changement climatique. En effet, Helvetia est par exemple signataire des *Principles for Responsible Investment* de l'UNEP depuis 1996.

En 2013, Helvetia a pris part au *Carbon Disclosure Project*³⁵. Dans le paragraphe sur les émissions indirectes (*Scope 3*), l'entreprise ne donne pas d'information sur les émissions liées aux investissements, avec comme justification qu'il n'existerait pour l'instant aucune « méthodologie robuste » à cet effet.

³³ Sources consultées : réponses des entreprises au questionnaire, rapports annuels et autres document destinés aux analystes financiers.

³⁴ Les données à disposition sur les investissements sont insuffisamment détaillées pour permettre une estimation plus précise.

³⁵ www.cdp.net

6.3 Swiss Life Holding AG

Catégorie :

Indifférente.

Niveau de transparence :

La société a refusé de répondre au questionnaire qui lui a été soumis.

Niveau de détails à l'intérieur des classes d'actifs³⁶ :

Informations partielles disponibles au niveau de la répartition de leur portefeuille obligataire.

Impact carbone estimé (exprimé en g CO₂ / franc investi) :

Entre 450 et 800 (valeur identique pour toutes les sociétés qui ont répondu³⁷).

Signature des Principes pour l'assurance durable de l'UNEP :

Non.

Appréciation qualitative :

Le refus de participer à notre enquête ne signifie pas forcément que cette société n'a rien entrepris de concret pour gérer les impacts du changement climatique. Ainsi, Swiss Life a participé avec onze autres entreprises à la création de la Fondation Suisse pour le Climat³⁸ en 2008 qui aide les petites et moyennes entreprises (PME) à augmenter leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de CO₂.

En 2013, Swiss Life a pris part au *Carbon Disclosure Project*³⁹. Dans le paragraphe sur les émissions indirectes (Scope 3), l'entreprise ne donne pas d'information sur les émissions liées aux investissements, avec comme justification qu'il n'existerait pour l'instant aucune « méthodologie robuste » à cet effet.

³⁶ Sources consultées : réponses des entreprises au questionnaire, rapports annuels et autres documents destinés aux analystes financiers.

³⁷ Les données à disposition sur les investissements sont insuffisamment détaillées pour permettre une estimation plus précise.

³⁸ www.klimastiftung.ch

³⁹ www.cdp.net

6.4 Swiss Re AG

Catégorie :

Impliquée.

Niveau de transparence :

La société a répondu de façon précise et détaillée à chacune des questions.

Niveau de détails à l'intérieur des classes d'actifs⁴⁰ :

Informations détaillées par type d'industrie pour chaque classe d'actifs. De plus, la société fournit la part de son portefeuille de biens immobiliers certifiée par la norme Minergie®.

Impact carbone estimé (exprimé en g CO₂ / franc investi) :

Entre 450 et 800 (valeur identique pour toutes les sociétés qui ont répondu⁴¹).

Signature des Principes pour l'assurance durable de l'UNEP :

Oui.

Appréciation qualitative :

Swiss Re est clairement l'entreprise qui a fourni les réponses les plus claires et détaillées à cette enquête. Swiss Re affirme prendre en compte la réduction des risques liés au changement climatique dans le processus de gestion de son portefeuille d'investissement à travers son *Sustainability Risk Framework* qui comprend neuf sections dont une couvre la protection environnementale. L'entreprise explique également que même si 25% de son portefeuille est géré de façon externe, les gestionnaires concernés s'alignent sur les principes de politique d'investissement responsable. De plus, à la fin 2012, la valeur totale de son parc immobilier répondant à l'exigeante norme Minergie® s'élevait à USD 363 millions. Elle représente une surface de 77'250 m² correspondant à 17% des investissements immobiliers directs de la compagnie en Suisse.

En 2013, Swiss Re a pris part au *Carbon Disclosure Project*⁴². Dans le paragraphe sur les émissions indirectes (*Scope 3*), l'entreprise ne donne pas d'information sur les émissions liées aux investissements, avec comme justification qu'il n'existerait pour l'instant aucune méthodologie répondant aux critères de qualité de l'entreprise.

⁴⁰ Sources consultées : réponses des entreprises au questionnaire, rapports annuels et autres documents destinés aux analystes financiers.

⁴¹ Les données à disposition sur les investissements sont insuffisamment détaillées pour permettre une estimation plus précise.

⁴² www.cdp.net

6.5 Vaudoise Assurance Holding SA

Catégorie :

Consciente.

Niveau de transparence :

La société a répondu au questionnaire qui lui a été soumis de façon relativement détaillée.

Niveau de détails à l'intérieur des classes d'actifs⁴³ :

Moyen. Bon niveau de détail par type d'industries pour les actions, mais trop faible niveau de détails pour les obligations d'entreprises.

Impact carbone estimé (exprimé en g CO₂ / franc investi) :

Entre 450 et 800 (valeur identique pour toutes les sociétés qui ont répondu⁴⁴).

Signature des Principes pour l'assurance durable de l'UNEP :

Non.

Appréciation qualitative :

Vaudoise n'intègre pas directement les paramètres climatiques dans la sélection des titres composant ses actifs financiers. Toutefois, la société fait partie des membres fondateurs de la Fondation Suisse pour le Climat⁴⁵. Dans le domaine immobilier, Vaudoise dispose d'une politique d'investissement visant à diminuer l'impact climatique de l'allocation de son capital. Les constructions nouvelles doivent au minimum répondre aux standards Minergie® ou *Leed* (Leadership in Energy & Environmental Design). Pour le reste de son parc immobilier, l'entreprise fait savoir que, lors de chaque rénovation ou réhabilitation, des critères de durabilité sont considérés. Enfin, l'entreprise explique qu'un audit énergétique de ses biens immobiliers est actuellement en cours.

⁴³ Sources consultées : réponses des entreprises au questionnaire, rapports annuels et autres documents destinés aux analystes financiers.

⁴⁴ Les données à disposition sur les investissements sont insuffisamment détaillées pour permettre une estimation plus précise.

⁴⁵ www.klimastiftung.ch

6.6 Zurich Insurance Group AG

Catégorie :

Impliquée.

Niveau de transparence :

La société a répondu de façon précise et plutôt détaillée à chacune des questions.

Niveau de détails à l'intérieur des classes d'actifs⁴⁶ :

Informations détaillées par type d'industrie pour chaque classe d'actifs obligataire (la plus importante en termes de valeur). Toutefois, niveau d'information quelque peu décevant concernant les valeurs immobilières et les actions.

Impact carbone estimé (exprimé en g CO₂ / franc investi) :

Entre 450 et 800 (valeur identique pour toutes les sociétés qui ont répondu⁴⁷).

Signature des Principes pour l'assurance durable de l'UNEP :

Oui.

Appréciation qualitative :

Zurich explique que la réduction de l'impact climatique fait partie des critères déterminant l'investissement. L'assureur est actuellement en train de repenser ses procédures d'investissement afin que les facteurs ESG, comprenant le risque climatique, soient considérés dans les décisions d'investissement. De plus la société affirme investir systématiquement dans des *Green Bonds*⁴⁸. La société se fixe comme objectif de devenir le plus grand investisseur dans ce domaine avec un objectif atteignant la somme d'un milliard de dollars US.

En 2013, Zurich a pris part au *Carbon Disclosure Project*⁴⁹, mais ne rend pas publiques ses données. Il n'est donc pas possible d'estimer dans quelle mesure l'entreprise a répondu aux questions relatives aux émissions indirectes qui y figurent (*Scope 3*).

⁴⁶ Sources consultées : réponses des entreprises au questionnaire, rapports annuels et autres document destinés aux analystes financiers.

⁴⁷ Les données à disposition sur les investissements sont insuffisamment détaillées pour permettre une estimation plus précise.

⁴⁸ « Les emprunts verts sont des placements investis au niveau mondial exclusivement pour contribuer à atténuer les effets du changement climatiques et pour soutenir les communautés dans leurs efforts d'adaptation à ces derniers » (*Communiqué de presse* de Zurich Insurance Group AG, 18 novembre 2013; traduction : ACTARES)

⁴⁹ www.cdp.net

7 Constat: des progrès sont nécessaires

L'engagement des assurances dans la protection du climat nous présente l'image suivante :

- Il existe toute une série d'initiatives diverses, de l'ordre des **déclarations d'intentions** sans obligations concrètes ni possibilités de sanctions si les engagements ne sont pas respectés (voir chapitre 3).
- Les assurances sont **encore trop peu préparées** au changement climatique. Une récente enquête auprès de 184 d'entre elles a montré que seules 23 avaient des stratégies climatiques globales. Beaucoup d'assurances ont une stratégie sur la *variation* du climat mais il leur manque la conscience du changement climatique à long terme.⁵⁰

Les résultats de l'enquête d'ACTARES permettent aussi de faire les constats suivants pour les investissements des assurances :

- La majorité des sociétés étudiées expliquent être concernées par les enjeux relatifs au changement climatique. La plupart d'entre elles ont également déjà pris un certain nombre de mesures très concrètes, par exemple au niveau de l'amélioration du bilan énergétique de leurs biens immobiliers, Elles sont moins nombreuses à avoir décidé d'intégrer la variable climatique dans leur politique d'investissement sous forme de titres financiers (actions et obligations).
- Même parmi les assurances les plus sensibilisées subsiste un certain décalage entre un discours qui se veut impliqué – signature de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), prise en compte de paramètres climatiques dans la sélection des titres composant les portefeuilles – et les moyens concrets nécessaires pour une mise en oeuvre et son évaluation. En d'autres termes, aucune des réponses fournies à ce jour ne permet d'effectuer une estimation quantitative de l'impact carbone des importants portefeuilles d'actifs des assurances interrogées.

ACTARES demande donc aux assurances suisses un plus grand engagement pour un impact climatique soutenable de leurs investissements :

- **En plus de se doter d'une politique à l'égard du réchauffement climatique et de la faire connaître publiquement, une compagnie d'assurance devrait évaluer l'empreinte climatique de ses investissements par classes d'actifs et de manière globale.**
- **En ligne avec cette politique, elle devrait élaborer une série de mesures permettant de diminuer l'empreinte carbone de ses investissements, puis se fixer des objectifs quantitatifs de réduction avec des échéances clairement définies dans le temps.**
- **La publication d'un tel programme répondrait aux attentes de transparence de la part de ses actionnaires et des pouvoirs publics et produirait un effet d'émulation fortement désirable. Un suivi régulier au moyen d'enquêtes du type de celle que nous présentons pourrait y contribuer.**

⁵⁰ Ceres (2012), *Insurer climate risk disclosure survey* (page 7)

Ces demandes ne sont pas exagérées : les outils pour y répondre existent déjà et les frais ne sont pas exorbitants⁵¹.

Il peut être compréhensible que les sociétés interrogées ne souhaitent pas divulguer la composition détaillée de leurs portefeuilles d'actifs, informations généralement considérées comme sensibles et confidentielles. Dès lors, il pourrait à l'avenir être envisageable que les assurances effectuent elles-mêmes de telles estimations en faisant, toutefois, l'effort d'utiliser une méthodologie commune⁵² afin de permettre une comparabilité de résultats.

Finalement, la question n'est pas de savoir *si* les assurances (et l'économie dans son ensemble) doit réagir au changement climatique, mais *quand*. Celui qui n'agit pas volontairement y sera bien contraint à un moment ou à un autre. Il y a cinq ans déjà, l'UNEP Finance Initiative - un partenariat entre les Nations Unies et le secteur financier - a lancé un appel au secteur des assurances pour adopter une stratégie proactive face au changement climatique :

"This is not only a call for the insurance industry to rise to the challenge, but also a recognition of its vital role as an early warning system for society, as **a catalyst for finance and investment, and as a pillar of economic prosperity and sustainable development.**"⁵³

Les sociétés d'assurance suisses peuvent clairement mieux faire a fin de donner suite à cet appel.

⁵¹ 2° Investing Initiative (2013), *From financed emissions to long-term investing metrics: a state-of-the-art review of GHG emissions accounting for the financial sector* (page 21): "We estimate that annual costs for financial institutions range between \$6'000 for a basic coverage of listed entities and \$200'000 for offering detailed assessment on a cross-assets basis. Low cost can largely be achieved as a result of bulk processing of data, the use of average emission factors to apply top-down assessment approaches, and scale economies in the analysis of investees."

⁵² Par exemple, au moyen d'un l'outil électronique comme envIMPACT©, qui simplifie fortement les calculs: inrate.com/Site/Services/Climate-Change-Assessments.aspx

⁵³ UNEP FI (2009), *The global state of sustainable insurance* (page 79); relevé par ACTARES

Annexe : questionnaire

1. Politique d'investissements

- 1.1. Votre société a-t-elle signé les *Principles for Sustainable Insurance* de l'UNEP ?
- 1.2. La diminution des impacts climatiques est-elle un critère pour les investissements de votre société ?
- 1.3. Votre société cherche-t-elle à limiter les impacts de son parc immobilier sur le climat (émissions de CO₂ ou consommation énergétique par m²) ? C'est-à-dire :
 - 1.3.1. Existe-t-il des critères pour la consommation d'énergie concernant les rénovations ou les constructions neuves ?
 - 1.3.2. Existe-t-il des critères sur la compatibilité écologique des matériaux de construction ?
- 1.4. Votre société prend-elle en considération des critères relatifs au climat dans l'achat d'actions ou d'obligations ?

2. Mesures et observation de l'impact climatique d'investissements

- 2.1. Votre société détermine-t-elle les émissions de CO₂ ou la consommation énergétique de son patrimoine immobilier ?
- 2.2. Votre société connaît-elle pour l'ensemble de son patrimoine immobilier la répartition statistique du nombre d'années à partir de la construction et depuis la dernière rénovation ayant eu un effet sur la protection du climat ?
- 2.3. Votre société détermine-t-elle l'empreinte carbone des émetteurs de leurs actions et obligations ?
- 2.4. Votre société pratique-t-elle une évaluation de l'impact climatique de son portefeuille d'actions et s'obligations ?

3. Mise à disposition des données sur l'impact climatique des investissements

Votre société (la confidentialité étant assurée) est-elle prête à mettre à disposition des données concernant le CO₂ et/ou l'appréciation de l'impact climatique de ses investissements ?

Si c'est le cas, nous vous remercions de mettre à notre disposition ces données/appréciations. Vous pouvez laisser de côté les questions restantes.

Au cas où il n'existerait ni données sur le CO₂, ni d'autres évaluations, votre société est-elle disposée à mettre à disposition des détails sur ses investissements, qui permettraient d'en tirer des conclusions sur l'impact climatique ?

Si oui, merci de passer à la question 4.

4. Structure du portefeuille d'investissements (données le plus détaillées possibles)

4.1. Part des différentes classes d'actifs au bilan de la société :

(données en % ou en montants)

- 4.1.1. Biens immobiliers
 - 4.1.1.1. Logements
 - 4.1.1.2. Bureaux
 - 4.1.1.3. Surfaces commerciales
- 4.1.2. Crédits
 - 4.1.2.1. Crédits hypothécaires
 - 4.1.2.2. Autres crédits
- 4.1.3. Liquidités
- 4.1.4. Produits structurés
- 4.1.5. Matières premières
- 4.1.6. Obligations
 - 4.1.6.1. D'Etats ou de collectivités publiques
 - 4.1.6.2. D'entreprises
 - 4.1.6.3. Autres
- 4.1.7. Actions
- 4.1.8. Autres actifs

4.2. Données sur le parc immobilier

- 4.2.1. Total de la valeur marchande et surfaces des logements. Répartition statistique du nombre d'années depuis la construction et depuis la dernière rénovation ayant eu un effet sur la protection du climat
- 4.2.2. Total de la valeur marchande et surfaces des bureaux. Répartition statistique du nombre d'années depuis la construction et depuis la dernière rénovation ayant eu un effet sur la protection du climat
- 4.2.3. Total de la valeur marchande et surfaces commerciales. Répartition statistique du nombre d'années depuis la construction et depuis la dernière rénovation ayant eu un effet sur la protection du climat

4.3. Données sur le portefeuille d'actions et d'obligations

(si une ventilation par émetteur n'est pas possible, donner la répartition par secteur)

- 4.3.1. Composition détaillée du portefeuille d'obligations.
- 4.3.2. Composition détaillée du portefeuille d'actions.

5. Remarques

(Autres informations factuelles et précisions sur l'empreinte carbone)

.....

© 2014 ACTARES - Actionnariat pour une économie durable

Consultant : Inrate – Sustainable Investment Solutions

ACTARES est une association à but non lucratif fondée en 2000, qui s'engage pour plus de durabilité dans les sociétés par actions cotées à la bourse suisse. Peuvent être membres des personnes ou des organisations propriétaires ou non d'actions qui veulent s'engager pour une politique entrepreneuriale soucieuse des aspects financiers, sociaux et environnementaux.

www.actares.ch

Inrate est une agence indépendante de notation pour l'investissement durable ayant son siège en Suisse. Elle met à disposition des compétences en durabilité, à l'aide desquelles le capital peut être investi dans le sens d'une économie durable. Dans ce but, Inrate analyse et évalue la durabilité écologique et sociale des entreprises, des institutions et des collectivités.

www.inrate.com

Avec le financement de :

Office fédéral de l'environnement OFEV, Division Climat

Fondation Gelbert, Genève